

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE MIDI-PYRENEES  
ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
Place Occitane  
31039 TOULOUSE CEDEX 9  
DIVISION COLLECTIVITES LOCALES  
TÉLÉPHONE : 05 61 26 56 31

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par Jean-Luc BLANC  
[jean-luc.blanc@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-luc.blanc@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 05 61 26 56 31  
Télécopie : 05 61 26 59 75  
Réf : 65/2010

TOULOUSE, le 14 JUIN 2010

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Régional des Finances Publiques  
de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne  
à  
Monsieur Pierre IZARD  
Président du Conseil Général de la Haute-Garonne

Référence : Votre lettre du 4 mai 2010 VL/AC/5952-1/2010

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre citée en référence, portant sur une évolution des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de GOURDAN-MONTREJEAU, je tiens à vous apporter les précisions suivantes.

Afin de rendre une meilleure qualité du service rendu aux élus et contribuables, il a été décidé d'adopter de nouveaux horaires d'ouverture au public identiques à ceux d'une trésorerie de même taille, AUTERIVE par exemple. La trésorerie est fermée au public seulement deux après-midi par semaine : **le mardi AM**, tout en restant accessible aux services ordonnateurs, dont les régisseurs et **le vendredi AM**, comme auparavant, puisque le personnel bénéficie d'une demi-journée d'ARTT.

La trésorerie reçoit le public durant 27 H 30 par semaine. Le mardi AM est consacré à l'instruction des dossiers, à l'exécution des budgets des collectivités locales et au conseil des services ordonnateurs. Cet aménagement s'inscrit pleinement dans le dispositif de soutien et de réorganisation interne du poste comptable présenté aux élus des deux cantons, à l'automne dernier, que je rencontrerai à nouveau le 17 juin prochain. Ces mesures ont permis à l'évidence d'améliorer les délais d'exécution des dépenses et des recettes.

Je souhaite enfin vous manifester ma désapprobation quant aux termes de la délibération du Conseil Général du 25 mars 2010.

En effet, je porte avec mes services la plus grande attention aux trésoreries du milieu rural, aux conditions de travail des agents, à l'amélioration des services rendus aux ordonnateurs, quelquefois en partenariat efficace avec vos propres services (ATD), à pourvoir systématiquement les emplois non couverts par le biais d'une équipe de renfort dévolue au Comminges pour le cas de GOURDAN-MONTREJEAU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Hervé LE FLOC'H-LOUBOUTIN

5952 / 2010

